



SCA 2000 EVRY
 Maison des Sports
 206 Rue Pierre et Marie Curie 91000 EVRY
 ☎ : 01.60.77.80.00
 E-mail : contact@asesca.fr Site : http://www.asesca.fr
 Association loi 1901 déclarée en Préfecture
 le 02/03/71 sous le n° 0912000456

SAISON 2014/2015

A T T E N T I O N : La cotisation ne donne pas lieu à remboursement. Les parents sont priés de vérifier la présence de l'enseignant avant de laisser leur enfant en cours.

ACTIVITE : GROUPE..... INSCRIPTION

DATE D'INSCRIPTION : / / REINSCRIPTION

JOURS ET HORAIRES DE L'ACTIVITE :

Dirigeant/bénévole Praticant N° de licence :

**Pour toute inscription : CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE + photo(s)
 (CERTIFICAT MEDICAL DATANT DE MOINS DE 3 MOIS EN PRECISANT LA DISCIPLINE)**

NOM DE L'ADHERENT : M. Mme. Mlle [] Masculin Féminin

PRENOM [] NOM DU REPRESENTANT LEGAL []
 (* pour les mineurs si différents des parents)

ADRESSE : N° RUE
 CODE POSTAL : ☎ DOMICILE : / / / / ☎ TRAVAIL : / / / /
 VILLE : ① PORTABLE : / / / /
 E-mail : (Très lisible) ① PORTABLE : / / / /
 DATE DE NAISSANCE DE L'ADHERENT : [] [] [] [] [] [] LIEU DE NAISSANCE : NATIONALITE :

PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE :

NOM : ☎ : / / / / ① PORTABLE : / / / /
 PRENOM : ① PORTABLE : / / / /

Autorisation en cas d'urgence.

Je soussignée(e) :, responsable légal
 de l'enfant : autorise les responsables ou entraîneurs de la section sportive à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'incident ou d'accident.

N° CHEQUE(S)	BANQUE	EMETTEUR DU CHEQUE	MOIS	MONTANT

POUR PAIEMENT EN ESPECES, EXIGEZ UN REÇU

Droit à l'image

Le soussigné reconnaît être informé que le SCA 2000 EVRY peut réaliser des photos ou des films de lui-même ou de ses enfants lors des entraînements, compétitions, manifestations, et donner son accord pour leur utilisation, exclusivement dans des supports en rapport avec l'activité sportive : journaux, revues, site internet fédéraux, du club, de l'OMS ou de la ville.

Prix de la cotisation :€

Option assurance :€

TOTAL€

**L'adhésion au SCA 2000 EVRY vaut engagement à respecter les statuts et les différents règlements de l'association et des sections.
 « LU ET APPROUVE » + SIGNATURE OBLIGATOIRE :**

**LIRE ET SIGNER AU DOS
 ASSURANCE**



30 € offert par le Crédit Lyonnais pour toute ouverture de compte
 (Merci de vous munir de votre fiche d'inscription tamponnée par le club)

Pour les NON licenciés : Contrat RAQVAM Associations et Collectivités



Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le code des assurances
Groupe MAIF – Gestion Courrier Sociétaire 79018 Niort cedex 9
www.maif-associationsetcollectivites.fr - ☎ : 01.69.47.67.00 - Fax : 05.49.26.59.94

Contrat de base : Garanties minimum incluses dans l'adhésion

Responsabilité civile générale - dommages corporels - dommages matériels et immatériels consécutifs - dommages corporels résultant de la Responsabilité civile médicale La garantie est toutefois limitée, tous dommages confondus à - dommages immatériels non consécutifs - à l'exception de ceux résultant de la violation du secret médical Responsabilité civile « atteintes à l'environnement » Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux	30 000 000 € 15 000 000 € 30 000 000 € 30 000 000 € 50 000 € 155 000 € 5 000 000 € 310 000 €
Dommages aux Biens des participants - vêtements et biens utilisés à l'occasion de l'activité assurée	600 €
Services d'aide à la personne : assistance à domicile Frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux, et de transport des blessés - dont frais de lunetterie - dont frais de rattrapage scolaire, exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité Pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation : - jusqu'à 9 % - de 10 à 19 % - de 20 à 34 % - de 35 à 49 % - de 50 à 100 % : - sans tierce personne - avec tierce personne Capitaux décès : - capital de base (art.36.1) - capitaux supplémentaires (art.36.2) - conjoint - chaque enfant à charge Frais de recherche et de sauvetage de vies humaines	à concurrence de 700 € et dans la limite de 3 semaines 1 400 € 80 € 16 €/jour dans la limite de 310 € à concurrence de 16 €/jour dans la limite de 3 100 € 6 100€ x taux 7 700 € x taux 13 000 € x taux 16 000 € x taux 23 000 € x taux 46 000 € x taux 3 100 € 3 900 € 3 100 € à concurrence des frais engagés et dans la limite de 7 700 € par victime
Assistance Les participants aux activités de la collectivité assurée souscriptrice du contrat RAQVAM bénéficient des garanties d'assistance dans les conditions et selon les plafonds prévus par la Convention d'assistance annexée au Conditions générales	

Option complémentaire : IA Sport +

Des plafonds d'indemnisations élevés : - jusqu'à 300 000 € en cas d'invalidité - jusqu'à 6000 € en cas d'incapacité temporaire entraînant une perte de revenus - jusqu'à 3000 € pour le remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques - un capital de base de 30 000 €, en cas de décès auquel s'ajoutent 30 000 € pour le conjoint survivant et 15 000 € par enfant à charge	
Catégorie 1 : Apnée, cyclisme, patinage sur glace, plongée sous-marine.	52.40 €
Catégorie 2 : arts martiaux, aikido, kung fu, viet vo dao, foot en salle, roller, trampoline.	31.70 €
Catégorie 3 : athlétisme, aviron, capoeira, ultimate, gymnastique volontaire, hand ball, handisport, Activités aquatiques (bébé nageur, aquagym, natation maternité, natation sportive), danse, musculation, tennis de table, triathlon, yoga, randonnée, marche et gymnastique rythmique.	13.74 €

Pour les licenciés : les garanties sont indiquées dans la plaquette fédérale qui vous est remise par votre section

Je soussigné (e), reconnais avoir pris connaissance des garanties individuelles proposées par la MAIF. Option choisie : BASE IA SPORT +

SIGNATURE OBLIGATOIRE